

Commune de Belmont-Broye ////

Procès-verbal de la séance n° 29 du Conseil général du lundi 12 décembre 2022 à 19h30 à la salle polyvalente à Dompierre

Personnes présentes : 9 conseillers communaux

47 conseillers généraux

(selon la liste des présences ci-jointe)

Personnes excusées : Clerc Thomas, Egger Sylvain, Chardonnens Matthieu

M. Dany Chardonnens, Président, remercie les conseillères et conseillers généraux présents ainsi que le Conseil communal et les représentants de la presse.

Pour la séance de ce soir, il prie d'excuser MM. Chardonnens Mathieu, Clerc Thomas et Egger Sylvain, Conseillers généraux.

Cette 29^{ème} séance du Conseil général a été convoquée selon l'avis paru dans la feuille officielle n° 47 du 25 novembre 2022 et courrier adressé aux conseillers généraux.

Afin de faciliter la rédaction du procès-verbal, les débats de ce soir sont enregistrés. Cet enregistrement sera conservé jusqu'à son approbation et ensuite supprimé. Pour toutes les interventions de ce soir, il faudra parler au micro. Merci d'annoncer votre nom et le nom de votre groupe à chaque intervention.

En ce qui concerne les votes, il rappelle qu'il est important que chaque personne manifeste son vote par un oui, un non ou une abstention afin d'obtenir un décompte correct. En effet, il est également obligatoire de voter une abstention. Afin de confirmer que tout le monde est là et a reçu son matériel de vote, il demande de bien vouloir lever leur carton vert.

A la suite du contrôle des présences, 47 membres du Conseil général sont présents. La majorité absolue est de 24 voix. Le quorum étant atteint, il déclare cette assemblée ouverte et apte à délibérer.

M. le Président donne lecture de l'ordre du jour :

- 1. Approbation du procès-verbal de la séance № 28 du 31 octobre 2022
- 2. Informations par le Conseil communal et réponses aux questions du Conseil général
- 3. Financement du CAD Léchelles transfert et augmentation du cautionnement
- 4. Planification financière 2023 2027.
- 5. Budgets 2023

-	5.1	Budget de fonctionnement 2023		
-	5.2	Budget des investissements 2023		
-	5.2.1	Achat matériel, mobilier et informatique	Fr.	52'700.00
-	5.2.2	Préau Ecoline à Domdidier : complément	Fr.	20'000.00
-	5.2.3	Place de jeux Ecoline Domdidier	Fr.	80'000.00
-	5.2.4	Rénovation salles classe Domdidier et Léch	ellesFr.	57'500.00

-	5.2.5	Matériel et sonorisation halle sports Domd	idierFr.	64'000.00
-	5.2.6	Projet Valtraloc Domdidier	Fr.	95'000.00
-	5.2.7	Achat machines service voirie	Fr.	50'000.00
-	5.2.8	Conduites EP (Parcours Vita-route d'Eissy).cpl.Fr.	52'000.00
-	5.2.9	Dompierre : Route Russy à Vers le Ru	Fr.	660'000.00
-	5.2.10	Léchelles : route de Fribourg-Payerne	Fr.	540'000.00
-	5.2.11	Domdidier : Rte Distillerie-acqueduc voies	CFFFr.	165'000.00
-	5.2.12	Achat de bennes compacteuses	Fr.	205'000.00
-	5.2.13	Etudes diverses – aménagement - PAL	Fr.	115'000.00
-	5.3	Vote final du budget de fonctionnement et	des inves	tissements 2023
6.	Divers	-		

Aucune remarque n'étant émise, l'ordre du jour est accepté à la majorité évidente.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 31 octobre 2022

M. le Président demande à l'assistance s'il y a des remarques au sujet du procès-verbal de la séance n° 28 du 31 octobre 2022.

M. Ivan Thevoz, groupe UDC-UDF Indépendants demande d'apporter une modification au PV de la séance du 31 octobre 2022, à la question de M. Jean Krebs concernant la fête de lutte de Léchelles. Dans le PV, il est écrit au nom du groupe UDC-UDF Indépendants. Que M. Krebs s'exprime en son nom auprès du Conseil communal est légitime, il demande toutefois que la partie au nom du groupe UDC-UDF Indépendants soit retirée. En effet, lors de leur séance du groupe, il n'y avait de loin pas une unanimité concernant ce point. Il semble que M. Jean Krebs ait omis de le préciser. Il tient encore à féliciter le comité de ce groupe pour cette superbe fête.

Le procès-verbal est **approuvé** à la majorité évidente en tenant compte de la demande de modification de M. Ivan Thévoz. **M. le Président** remercie Mme Laurence Esseiva, Secrétaire du Conseil général pour sa bonne rédaction.

2. Informations et réponses aux questions par le Conseil communal

M. Albert Pauchard, Syndic, souhaite la bienvenue de la part du Conseil communal, il indique un certain nombre de mutations au niveau du personnel communal :

- Le départ de M. Eric Ballaman avec remerciements pour la passation de pouvoir avec son successeur, M. Thierry Piccand qui se présentera dans les divers.
- Au niveau du secrétariat des écoles, le départ de Mme Stéphanie Joye et son remplacement par 2 nouvelles secrétaires à 50% Mmes Marianne de Botteron et Chantal Loria.
- Au niveau de la STEP, le départ de M. Marc Antoine Chaney et de M. Virgile Geissbühler que nous remercions seront remplacés par M. Gaëtan Krebs et M. Samuel Chenaux.
- Le départ à la retraite de M. Patrick Devalois remplacé par M. Mike Chassot.

Il informe que le Conseil communal va participer à la distribution des cadeaux dans le cadre des dîners des ainés qui vont s'échelonner jusqu'à la mi-janvier 2023.

- **M. Daniel Barras**, Conseiller communal. Ce dernier demande de réserver la date du 23 juin 2023 pour l'inauguration de la nouvelle école de Dompierre en fin d'après-midi avec visite et repas.
- **M. Olivier Pochon**, Conseiller communal, est heureux d'informer le Conseil général que la DIME a approuvé le règlement de l'eau potable le 8 novembre 2022 et le règlement des eaux usées le 15 novembre 2022. En ce qui concerne l'eau potable, il y a un article pour lequel, nous devons expliquer l'application. Néanmoins, les deux règlements ont été approuvés.
- **M. Sébastien Formica**, Vice-Syndic, indique que la Commune a reçu le permis de construire pour le parking de la Vy-d'Avenches (parking de 54 places au centre de Domdidier). Séance de chantier cette semaine, début des travaux courant du mois de janvier 2023.

M. le Président remercie M. le Syndic ainsi que le Conseil communal pour ces nombreuses informations.

3. Financement du CAD Léchelles – transfert et augmentation du cautionnement

M. le Président donne la parole à **M. Fabrice Currat**, Conseiller communal, responsable des finances qui donne lecture du message du Conseil communal au sujet de cette demande qui était initialement prévue de faire en septembre mais comme il n'y a pas eu de séance du Conseil général, il a été décidé de le faire lors de la présente séance :

1. Introduction

Par décision de l'assemblée communale de Léchelles en date du 12 octobre 2015, il avait été décidé l'octroi d'une caution en faveur de nouveau contracteur pour le chauffage à distance. Le montant du cautionnement était de Fr. 1'500'000.00 en faveur de la Caisse de Prévoyance de l'Etat de Fribourg (CPPEF) en garantie du prêt qu'elle a accordé à la société coopérative du CAD de Léchelles La durée du cautionnement solidaire est limitée à 30 ans, soit la durée maximale du contrat de prêt à long terme dont le cautionnement constitue la garantie.

2. Demande de la CPPEF de sortir du financement du CAD

La Commission financière et, par la suite, le Conseil communal ont été approchés par la Caisse de prévoyance. Cette dernière souhaite changer de stratégie et ne veut plus gérer des montants de moindre importance et qu'elle ne peut gérer de manière automatisée. A cet effet, elle a demandé à la Banque Cantonale de Fribourg (BCF) de reprendre le prêt consenti.

3. Reprise du cautionnement par la BCF ainsi que du prêt de l'association ACT

La société coopérative CAD Léchelles à sollicité une offre pour la reprise de toutes ses dettes à savoir

- le prêt à long terme de Fr. 1'500'000.00 de la CPPEF
- le prêt à long terme de Fr. 430'000.00 de l'association ACT
- le prêt hypothécaire de Fr. 340'000.00 financé par une société privée

La commune n'intervient pas en ce qui concerne le prêt hypothécaire puisque que l'immeuble en est la garantie.

Les conditions offertes par la BCF étaient plus favorables que celles dont jouissait la société CAD Léchelles. Etant donné la situation sur le marché des capitaux, l'offre à moyen terme de la BCF, valable jusqu'au 31 août 2022, permettait de mieux maîtriser la trésorerie et de n'avoir qu'un seul interlocuteur.

4. Modification du montant du cautionnement

Au vu des informations, la société CAD Léchelles a demandé au Conseil communal d'accepter le transfert du cautionnement en faveur de la CPPEF à la BCF et d'en augmenter le montant de Fr. 1'500'000.00 à Fr. 1'930'000.00

Un tel cautionnement ne touche pas la capacité d'emprunt de la Commune de Belmont-Broye et les frais engendrés par la signature du cautionnement ne sont pas à notre charge. Le principal bénéfice, en l'état des taux d'intérêts à fin août 2022, reviendrait à la société CAD Léchelles.

Vu le nouveau taux d'intérêts, le société CAD Léchelles va faire bénéficier notre commune, sous la forme d'une commission de cautionnement, d'un montant de Fr. 12'000.00, payable sous forme de crédit d'énergie et utilisable à raison de Fr. 6'000.00 par année sur le décompte final annuel (30 juin) des deux prochaines années.

5. Conclusion

Le Conseil communal a préavisé favorablement cette requête et confirmé son accord en date du 30 août dernier. Cependant, conformément à l'art. 10, al. 1 et lettre d, du Règlement des finances (RFin), le montant étant plus élevé que la compétence décisionnelle de Fr. 200'000.00 accordé au Conseil communal, ce cautionnement doit faire l'objet d'une validation par le Conseil

général.

Le Conseil communal vous demande de préaviser favorablement cette augmentation de cautionnement de Fr. 1'500'000.00 à Fr. 1'930'000.00, soit une augmentation de Fr. 430'000.00 en faveur de la société coopérative CAD Léchelles.

M. le Président donne la parole à M. Ludovic Corminboeuf, Président de la Commission financière, qui donne lecture du préavis de la Commission financière :

Conformément à l'article 72, alinéa 1, lettre d de la Loi sur les finances communales (LFCo), la Commission financière examine les actes susceptibles d'entraîner des dépenses dépassant le seuil de compétence du conseil communal tels que statuts, règlements ou conventions et donne son préavis sous l'angle financier au Conseil général (art. 72, al. 2 LFCo).

Actuellement, la Commune de Belmont-Broye est cautionnaire pour un montant de Fr. 1'500'000.00 pour un prêt contracté par la société coopérative Chauffage à distance de Léchelles (CAD Léchelles) auprès de la Caisse de Prévoyance du personnel de l'Etat de Fribourg. Cette dernière, ne voulant plus gérer des montants de moindre importance, a demandé à la Banque Cantonale de Fribourg (BCF) de reprendre ce prêt. La société coopérative CAD Léchelles a profité de cette opportunité pour transférer une autre partie de sa dette pour un montant de CHF 430'000.00 auprès de la BCF. Cet emprunt avait été contracté initialement auprès de l'Association Croissance pour Tous (ACT).

La société coopérative CAD Léchelles a ainsi demandé au Conseil communal d'accepter le transfert du cautionnement en faveur de la BCF et d'en augmenter le montant de CHF 430'000.00 pour un total de Fr. 1'930'000.00.

La Commune de Belmont-Broye, sociétaire sous contrat, a accepté la demande de la société coopérative CAD Léchelles en contrepartie d'un rabais sur ses factures de CHF 6'000.00 valable durant deux années (Soit un total de CHF 12'000.00). Le cautionnement prendra fin lorsque le prêt de Fr. 1'930'000.00 sera totalement remboursé, soit en 2046.

La Commission financière préavise favorablement le transfert et l'augmentation du cautionnement pour un montant de Fr. 1'930'000.00 au bénéfice de la BCF. La reprise des prêts par la BCF diminuera les charges financières de la société coopérative CAD Léchelles, ce qui se reportera favorablement sur le prix de l'énergie facturé aux sociétaires.

La Commission financière tient encore à signaler qu'elle regrette que le Conseil communal ait avalisé le nouveau cautionnement en outrepassant ses compétences décisionnelles. En effet, conformément à l'article 10, alinéa 1, lettre d du Règlement des finances (RFin), le Conseil communal dispose d'une compétence décisionnelle de Fr. 200'000.00 pour les cautionnements et autres garanties, alors que le montant relatif à l'augmentation du cautionnement est de Fr. 430'000.00.

Le financement du CAD Léchelles – transfert et augmentation du cautionnement est accepté à la majorité évidente.

4. Planification financière 2023 - 2027

M. le Président donne la parole à **M. Fabrice Currat** pour le Conseil communal. Ce plan n'avait pas été présenté les 2 dernières années pour une sorte de contestation envers le Canton qui ne donnait pas d'information sur les investissements prévus et qui impactaient les communes. Il rappelle qu'il est présenté à titre informatif et qu'il n'y a pas de vote. Il présente les futurs projets qui impacteront les budgets dans les prochaines années comme la STEP régionale qui devrait entrer en vigueur vers 2028, la construction des 2 homes en 2028 également. A part ces 2 gros montants, il y n'a pas de grosses sommes à prévoir. Il y a évidemment tous les travaux de rénovations des conduites d'eaux usées et eaux claires et de l'eau potable, des travaux de remise en état des routes concernées par ces rénovations de conduites.

Il reste à disposition en cas de questions éventuelles.

M. le Président donne la parole à **M. Ludovic Corminboeuf**, Président de la Commission financière, qui donne lecture du message de la Commission financière :

Conformément à l'article 72, alinéa 1, lettre a de la Loi sur les finances communales (LFCo), la Commission financière examine le plan financier et ses mises à jour et lui donne son préavis sous l'angle financier (art. 72, al. 2 LFCo). Le Conseil général prend acte du plan financier et de ses mises à jour (art. 67, al. 1, let. A LFCo). Le plan financier n'est en effet pas soumis au vote du législatif.

La Commission financière a pris connaissance de la planification financière pour les années 2023 à 2027. Celle-ci permet d'avoir une bonne vue d'ensemble des investissements nécessaires pour garantir le maintien des infrastructures communales et également des investissements qui permettront de développer de nouvelles infrastructures plus modernes.

Comme relevé dans le message du Conseil communal, les plus grands projets (la STEP et les deux homes prévus à Estavayer et Domdidier) seront réalisés par les associations intercommunales au-delà de 2027. Les comptes de fonctionnement de la Commune de Belmont-Broye seront ainsi fortement impactés par le biais des amortissements et des charges financières y relatives qui nous seront refacturées via les charges liées.

La Commission financière n'a pas d'autres remarques concernant le plan financier.

M. le Président donne la parole aux Conseillers généraux pour d'éventuelles remarques ou questions. Aucune question, ni remarque n'étant émises, il remercie M. Fabrice Currat et le Conseil communal et passe au point 5 de l'ordre du jour.

5. Budgets 2023

5.1 Budget de fonctionnement 2023

M. le Président donne la parole à **M. Fabrice Currat** pour le Conseil communal. Le travail a été fait par M. Eric Ballaman et le Service financier que je remercie. Pour l'entrée en matière, lors de la 1^{ère} séance nous étions devant un déficit de 1 million de francs que nous avons pu réduire à un déficit malgré tout important de Fr 523'220.-. Le Conseil communal avait déjà fait des coupes dans les chapitres qui ne sont pas des charges liées. Il était difficile d'en réaliser encore plus. Au niveau des charges liées, il faut relever que nous faisons face en une année à un demi-million d'augmentation des charges liées.

Le Conseil communal n'a pas voulu augmenter le taux d'impôts de 1 ou 2 points pour l'équilibrer. Ceci en raison de l'entrée en vigueur de MCH2. Suite à cette entrée en vigueur, nous constatons que les 2 premiers budgets étaient presque en équilibre ou déficitaire et que finalement on s'est retrouvé avec des comptes 2021 qui étaient meilleurs que le budget donc un léger bénéfice. Pour les comptes 2022, nous devrions pratiquement être à l'équilibre. Il trouve judicieux de prendre une année de « pause » pour analyser les effets de MCH2 sur les prochains comptes. De plus, avec les inflations énergétiques et autres qui impactent nos citoyens, le Conseil communal désirait attendre avant de demander encore plus aux Belmontoises et Belmontois. En ce qui concerne les investissements 2023, le Conseil communal est resté prudent avec des investissements tout à fait raisonnables.

M. le Président donne la parole à **M. Ludovic Corminboeuf**, Président de la Commission financière. Conformément à l'article 72, alinéa 1, lettre b de la Loi sur les finances communales (LFCo), la Commission financière examine le budget et donne son préavis sous l'angle financier au Conseil général (art. 72, al. 2 LFCo).

La Commission financière a rencontré M. Fabrice Currat, Conseiller communal en charge des finances, en date du 14 novembre 2022, ainsi que M. Eric Ballaman, Administrateur communal, en date du 29 novembre 2022, afin d'obtenir des compléments d'information sur le budget 2023.

La Commission financière les remercie pour les informations obtenues lors de ces séances.

Comme les annexes au budget de fonctionnement contiennent déjà beaucoup d'informations, la Commission financière s'est concentrée prioritairement sur les principaux écarts avec le budget 2022 ou les comptes 2021.

Budget de fonctionnement 2023

L'analyse du budget 2023 a permis de constater une augmentation des charges, en particulier les charges liées, par rapport au budget 2022. En effet, en se référant au tableau « Différence Charges liées : Budget 2022 et 2023 » figurant à la page 5 des annexes au budget de fonctionnement, on peut constater que l'augmentation se monte à Fr. 638'490.00 (Total pour les lignes suivantes du tableau : « Enseignement et formation », « Santé », Prévoyance sociale », « Transports publics » et « Service du feu ») par rapport au budget 2022. A cela s'ajoutent les différentes charges répertoriées dans le tableau à la page suivante.

L'estimation des recettes fiscales concernant les impôts ordinaires (Cf. Chapitre 9100 du budget de fonctionnement) se base sur les recommandations du service cantonal des contributions, avec un taux d'impôt de 78%. L'augmentation se chiffre ainsi Fr. +419'480.00 par rapport au budget 2022.

Quant aux produits des impôts communaux spéciaux (Cf. Chapitre 9101 du budget de fonctionnement) tels que la contribution immobilière, les impôts sur les gains immobiliers et les impôts sur les mutations, successions et donations, la Commission financière constate une augmentation de Fr. 359'000.00 par rapport au budget 2022. Enfin, la péréquation financière intercommunale permet à notre commune d'encaisser Fr. 96'920.00 supplémentaires par rapport au budget 2022.

Les variations concernant la crèche doivent être analysées en prenant en comptes les charges et les produits, ce qui donne une augmentation de Fr. 181'300.00. Cette augmentation est expliquée principalement par le fait que la crèche est en fonction depuis septembre 2022 et donc que le budget 2022 avait été planifié en tenant compte de ceci, alors que le budget 2023 se base sur une exploitation complète durant 12 mois.

La différence entre les charges du budget 2023 par rapport aux charges du budget 2022 (Fr. +1'663'630.00) est supérieure à la différence entre les produits du budget 2023 par rapport aux produits du budget 2022 (+ Fr. 1'390'110.00), ce qui explique l'augmentation du déficit qui passe de Fr. -249'700.00 au budget 2022 à Fr. -523'220.00 au budget 2023.

	Budget 2022	Budget 2023	Différence	Commentaires
Enseignement et formation	5 499 410,00	5 684 420,00	185 010,00	
Santé	2 380 600,00		,	Selon Tableau "Différences Charges liées:
Prévoyance sociale	2 795 970,00			Budget 2022 et 2023" à la page 5 des
Transports publics	346 200,00	371 460,00	25 260,00	annexes au budget de fonctionnement 2023
Service du feu	240 000,00	345 800,00	105 800,00	
Crèche	290 000,00	769 300,00	479 300,00	Compte 5451.3636.00
A	1 054 253,50	1 158 640,00		T-1-1 de 1-1-1 de 1-1
Amortissements			104 386,50	des différents chapitres
Intérêts des dettes	147 000,00	240 000,00	93 000,00	Compte 9610.3401.00
Entretien des ruisseaux	140 000,00	215 000,00	75 000,00	Compte 7410.3142.00
Traitement du personnel	2 414 650,00	2 477 800,00	63 150,00	Comptes XXXX.3010.00
Autres charges	7 218 626,50	7 428 930,00	210 303,50	
Charges	22 526 710,00	24 190 340,00	1 663 630,00	
Crèche (participation des parents)	110 000,00	408 000,00	298 000,00	Compte 5451.4240.00
Impôts communaux ordinaires	13 226 090,00	13 645 570,00	419 480,00	Chapitre 9100
Impôts communaux spéciaux	2 513 000,00	2 872 000,00	359 000,00	Chapitre 9101
Péréquation financière intercommunale	1 041 340,00	1 137 560,00	96 220,00	Chapitre 930
Autres produits	5 386 580,00	5 603 990,00	217 410,00	
Produits	22 277 010,00	23 667 120,00	1 390 110,00	
Déficit	-249 700,00	-523 220,00	-273 520,00	

Concernant les coûts du personnel, comme il est difficile de comparer les traitements du personnel (comptes XXXX.3010.00), chapitre par chapitre en raison de changements d'affectation ou de réorganisation d'une année à l'autre, la Commission financière a procédé à une analyse globale qui est détaillé dans le tableau figurant à la page suivante.

Le but de cette analyse est de suivre l'évolution des coûts du personnel communal dont le total (sans les charges sociales) se monte à Fr. 2'477'800.00, ce qui correspond à 10.2% du budget de fonctionnement 2023.

		Budget 2023		Budget 2022		Différence	
		CHF	EPT	CHF	EPT	CHF	EPT
0220.3010.00	Salaires du personnel administratif 1	1 031 700,00	11,50	975 000,00	10,70	56 700,00	0,80
2190.3010.00	Traitement secrétariat écoles, surveillance cours/bus	100 500,00	11,50	108 200,00	10,70	- 7 700,00	0,80
2170.3010.00	Salaires du personnel de conciergerie ²	423 100,00	5,71	444 500,00	6,37	- 21 400,00	-0,66
6150.3010.00	Traitement du personnel édilitaire	396 400,00		366 300,00		30 100,00	
7301.3010.00	Traitement du personnel (déchetterie) 3	97 000,00	7,70	97 000,00	7,70	-	0,00
7410.3010.00	Traitement du personnel (Correction des cours d'eau)	92 000,00		92 000,00		-	
7101.3010.00	Traitement du personnel (approvisionnement en eau)	138 300,00	2.00	137 650,00	2.00	650,00	0.00
7206.3010.00	Traitement du personnel de la Step ⁴	198 800,00	3,80	194 000,00	3,80	4 800,00	0,00
		2 477 800,00	28,71	2 414 650,00	28,57	63 150,00	0,14

1	Monsieur Eric Ballaman n'est plus pris en compte dans la statitistique des EPT, même s'il va encore travailler à environ 50% jusqu'en mars 2023 pour assister le nouveau secrétaire communal pour le bouclement des comptes 2022. Au service des finances, une personne supplémentaire sera engagée à 20% (=0.2 EPT), d'où une augmentation de 0.2 EPT par rapport au budget 2022 Au service technique, une collaboratrice employée à 20% (=0.2 EPT) va quitter son poste à fin mars-avril 2023 et sera remplacée par une nouvelle personne employée à 80% (=0.8 EPT) qui commencera en avril 2023. Dans la statistique des EPT pour le budget 2023, il y a donc 0,6 EPT de plus qu'au budget 2022. L'augmentation totale d'EPT pour le service des finances et le service technique est donc de 0.8 EPT
2	Le total du compte 2170.3010.00 comprend les 3 employés fixes, de même que les concierges auxiliaires et résidents qui sont payés à l'heure. Pour le budget 2023, le total d'heures estimées des concierges auxiliaires correspond à 2,71 EPT, soit une diminution de 0,66 EPT par rapport au budget 2022. La raison principale de cette diminution est que dans le budget 2022, davantages de nettoyages avaient été planifiés en raison du COVID.
3	Un employé occupé à 100% (1.0 EPT) a quitté le service de la voirie durant l'année 2022 et sera remplacé par un nouvel employé engagé à 100% (=1.0 EPT) qui devrait débuter en avril 2023. Il n'y a donc pas d'impact en termes d'EPT par rapport au budget 2022
4	Les coûts de la STEP sont refacturés à 24.78 % aux autres communes (Saint-Aubin et Avenches / Secteur Oleyres). Ce qui siginifie qu'en réalité Belmont-Brove ne supporte que 75.22% des coûts

Chapitre 0 – Administration générale

M. Fabrice Currat fait un commentaire concernant l'administration, au niveau des salaires du personnel administratif, il est prévu de l'engagement dès début avril 2023 d'un 20% au Service des finances et de la comptabilité, d'un 50% avec remplacement au 30% au Service technique.

M. Ludovic Corminboeuf, Président de la commission financière :

011 Législatif

0110.3101.01 Achat de marchandises diverses

Le montant de Fr. 10'900.00 est destiné à l'acquisition d'un système de vote électronique pour les séances du Conseil général.

022 Services généraux autres 0220.3130.00 Emoluments, prestations diverses et frais d'archivages

La législation cantonale prévoit que les communes établissent, d'ici 2024, un plan de classement et de gestion, ainsi qu'une liste de leurs fonds d'archives (art. 51, al.1 et 2 du règlement sur l'archivage du 04.06.2019). Pour ce faire, la commune a besoin d'aide (archivistes) pour organiser la gestion des documents, les éliminations ainsi que la conservation des archives historiques des communes. Le montant a été estimé à CHF 30'000.00 pour ce travail qui va débuter en 2023 - et sera poursuivi certainement aussi en 2024 car ce travail est conséquent pour les 4 villages de la commune. Il se fera à raison d'un 20%, soit un jour par semaine (encore à définir exactement).

M. Nelson Baechler, groupe La Gauche Plurielle, en ce qui concerne le point 0110.3101.01, pour l'achat d'un système de votation électronique, il n'est pas contre le vote électronique mais que le calcul est simple et que le montant (Fr. 10'900.-) pourrait être utilisé sous un autre poste. Le vote électronique n'est pas forcément plus efficace. Il propose de refuser d'allouer ce montant pour le vote électronique et de l'allouer à la culture et au sport. Soit Fr. 5'450.- pour la culture et Fr. 5'450.- pour le sport.

Les membres du Conseil général refusent le chapitre 0 du budget de fonctionnement tel que présenté par le Conseil communal par 24 voix contre, 21 voix pour et 2 abstentions.

Les membres du Conseil général acceptent le chapitre 0 avec la proposition de M. Nelson Baechler d'enlever le montant de Fr. 10'900.- 0110.31.01.01 – Achat de marchandises diverses par 29 voix pour, 16 voix contre et 2 abstentions.

Chapitre 1 - Ordre et sécurité publique, défense

- **M. Fabrice Currat**, pour donner suite à la votation des statuts de l'ADIS-Broye, il y a des modifications dans les montants et la présentation.
- M. Ludovic Corminboeuf, Président de la Commission financière n'a pas de remarque particulière.

Les membres du Conseil général approuvent le chapitre 1 du budget de fonctionnement 2023 à la majorité évidente.

Chapitre 2 – Formation

M. Fabrice Currat indique qu'il s'agit principalement de charges liées.

M. Ludovic Corminboeuf, Président de la Commission financière :

21 Scolarité obligatoire 218 Accueil de jour (AES)

2180.3636.00 Participation à l'AES « Les Papillons » + repas

L'augmentation de Fr. 57'550.00 résulte principalement d'une nouvelle répartition des charges entre la participation communale à l'AES et à la petite enfance (compte n° 5451.3636.02) qui, elle, diminue de Fr. 33'950.00.

Les membres du Conseil général approuvent le chapitre 2 budget de fonctionnement 2023 à la majorité évidente.

Chapitre 3 - Culture, Sport et Loisirs

- M. Fabrice Currat n'a pas de remarque particulière.
- **M.** Ludovic Corminboeuf, Président de la Commission financière n'a pas de remarque particulière.
- **M. Nelson Baechler**, groupe La Gauche Plurielle, propose de partager la somme enlevée au point 0110.3101.01 (Fr. 10'900.00) en deux et de les ajouter à part égale au point 3220.3636.00 et 3410.3636.00 soit Fr. 5'450.00 pour chaque point.

Les membres du Conseil général refusent le chapitre 3 du budget de fonctionnement tel que présenté par le Conseil communal par 35 voix contre, 11 voix pour et 1 abstention.

Les membres du Conseil général acceptent le chapitre 3 avec la proposition de M. Nelson Baechler d'ajouter le montant de Fr. 5'450.00 au point 3220.3636.00 et Fr. 5'450.00 au point 3410.3636.00 à la majorité évidente.

- **M. Eric Pauchard,** groupe PLR, indique que le budget est fait selon le règlement pour les subventions, mettre un montant dans les comptes c'est bien mais comment cela va-t-il être utilisé?
- **M. Fabrice Currat** répond qu'il y a des directives pour les sociétés, ce qui ne veut pas dire que les montants seront forcément utilisés mais plutôt lors d'évènement exceptionnels.

Chapitre 4 - Santé

- M. Fabrice Currat indique qu'il s'agit principalement des charges liées en augmentation.
- **M.** Ludovic Corminboeuf, Président de la Commission financière n'a pas de remarque particulière.

Les membres du Conseil général approuvent le chapitre 4 du budget de fonctionnement 2023 à la majorité évidente.

Chapitre 5 – Prévoyance sociale

M. Fabrice Currat indique qu'il s'agit principalement des charges liées en augmentation.

M. Ludovic Corminboeuf, Président de la Commission financière :

54 Famille et jeunesse 545 Prestations aux familles 5450 Prestations aux familles

5451 Structures d'accueil extrafamilial de jour

5451.3636.00 Frais de la garderie enfants

Le montant comprend les charges de la crèche Little Green House, calculé comme suit :

23 places * 5 jours par semaine * 4.25 semaines par mois * 12 mois * 122.00 CHF = Fr. 715'530.00.

Montant auquel s'ajoutent les subventions octroyées aux enfants placés aux Bacs-à-sages à Grandsivaz, soit Fr. 39'775.20 et les subventions pour les enfants placés dans d'autres crèches du canton, soit Fr. 13'983.60, ce qui fait un montant total arrondi de Fr. 769'300.00

5451.4240.00 Participation des parents à l'accueil de la garderie

L'estimation du montant de la participation des parents pour la crèche Little Green House est calculée avec un pourcentage de 57% qui se base sur les premiers mois d'exploitation de la crèche. Le calcul est le suivant :

23 places * 5 jours par semaine * 4.25 semaines par mois * 12 mois * 122.00 CHF * 57% = Fr. 407'852.10, arrondis à Fr. 408'000.00.

5451.3636.01 Subvention à l'accueil de jour et aux Petits Pruneaux

L'augmentation de Fr. 40'700.00 doit permettre à l'association « Les Petits Pruneaux » de trouver un équilibre financier. Diverses mesures administratives et financières ont été mises en place pour assurer une meilleure gestion. Par exemple, la participation des parents sera plus élevée et le suivi comptable sera effectué dorénavant par une experte du domaine des structures d'accueil.

La Commission financière espère que ces mesures provoquent les effets escomptés et que les coûts seront maîtrisés dans les futurs budgets.

M. le Président précise que **M. Serge Lambert**, Conseiller général ayant quitté l'assemblée le nombre des membres du Conseil général présents passe à 46. La majorité absolue reste à 24 voix.

Les membres du Conseil général approuvent le chapitre 5 du budget de fonctionnement 2023 à la majorité évidente.

<u>Chapitre 6 – Trafic et télécommunications</u>

- **M. Fabrice Currat**, à noter qu'en ce qui concerne le chapitre 6 une augmentation de presque Fr. 25'000.00 en ce qui concerne le trafic régional.
- **M.** Ludovic Corminboeuf, Président de la Commission financière n'a pas de remarque particulière.

Les membres du Conseil général approuvent le chapitre 6 du budget de fonctionnement 2023 à la majorité évidente.

Chapitre 7 - Protection environnement + Aménagement du territoire

M. Fabrice Currat rappelle que nous avons un équilibre pour les comptes 71 – Approvisionnement en eau et 72 – Traitement des eaux usées. Les seuls comptes où il n'y a pas d'équilibre sont ceux pour les déchets.

M. Ludovic Corminboeuf, Président de la Commission financière :

71 Approvisionnement en eau Approvisionnement en eau

7101.3105.00 Achats d'eau

L'augmentation de Fr. 30'000.00 représente l'augmentation du prix de l'eau achetée auprès de la Commune de Corcelles-près-Payerne qui passe de Fr. 0.40 à Fr. 1.00 par m3.

Les membres du Conseil général approuvent le chapitre 7 du budget de fonctionnement

Chapitre 8 – Economie publique

- **M. Fabrice Currat,** relève une baisse dans la cotisation dans l'ASCO Broye d'environ Fr. 12'500.00.
- M. Ludovic Corminboeuf, Président de la Commission financière n'a pas de remarque particulière.

Les membres du Conseil général approuvent le chapitre 8 du budget de fonctionnement 2023 à la majorité évidente.

Chapitre 9 – Finances et Impôts

M. Fabrice Currat, les produits et les rentrées fiscales de la Commune, à relever une surprise le Grand Conseil décide quelques jours juste avant de faire le budget de fonctionnement pour l'année 2023. A décider de diminuer l'impôts sur les prestations en capital on n'a pas touché au montant dans le budget 2023 normalement la mesure devrait nous faire perdre Fr. 100'000.00.

M, Ludovic Corminboeuf, Président de la Commission financière :

9100 Impôts communaux ordinaires

9100.4000.00 Impôt sur le revenu (personnes physique) 9100.4001.00 Impôt sur la fortune (personnes physique)

Ces montants sont calculés sur le rendement de l'impôt cantonal de base pour l'année 2020 avec le coefficient d'impôt communal de 78%.

Le tableau détaillé du calcul figure à la page 40 des annexes au budget de fonctionnement. Il convient de relever que l'impôt sur le revenu devrait augmenter de Fr. 300'000.00 par rapport au budget 2022 et l'impôt sur la fortune devrait rester stable avec une légère augmentation (+Fr. 10'000.00).

9100.4010.00 Impôt sur le bénéfice (personnes morales) 9100.4011.00 Impôt sur le capital (personnes morales)

Ces montants sont calculés sur le rendement de l'impôt cantonal de base pour l'année 2020 avec le coefficient d'impôt communal de 78%.

Le tableau détaillé du calcul figure à la page 41 des annexes au budget de fonctionnement. Il convient de relever que l'impôt sur le bénéfice devrait augmenter de Fr. 260'000.00 par rapport au budget 2022 et l'impôt sur le capital devrait diminuer de Fr. 120'000.00.

9100.4611.00 Réforme fiscale (compensation de base)

La compensation de base versée par le canton aux communes en 2023 sera de Fr. 8'000'000.00. Ce montant est plus faible par rapport à 2022 (-Fr. 2'000'000.00). Cette diminution a un impact négatif sur le budget communal de Fr. 30'520.00 par rapport à l'année 2022.

Préavis sur le budget de fonctionnement 2023

La Commission financière préavise favorablement au Conseil général l'acceptation du budget de fonctionnement 2023, bien que déficitaire, vu les résultats positifs du compte de fonctionnement 2021 et celui probablement positif pour l'année 2022. La Commune de Belmont-Broye pourrait ainsi, si besoin, puiser dans ses fonds propres pour couvrir le déficit budgétisé pour l'année 2023.

Les membres du Conseil général approuvent le chapitre 9 du budget de fonctionnement 2023 à la majorité évidente.

Plus aucune question n'est posée. **Monsieur le Président** demande de passer au vote final du budget de fonctionnement.

Approbation finale:

Le budget de fonctionnement 2023 est accepté selon les chapitres votés chapitre par chapitre est accepté à la majorité évidente.

5.2 Budget des investissements 2023

M. Fabrice Currat précise que ce sont des investissements relativement modérés et beaucoup de reports.

M. Ludovic Corminboeuf, Président la Commission financière, précise que les nouveaux investissements d'un montant net de Fr. 1'856'200.00 prévus pour 2023 sont bas comparativement aux budgets précédents. Néanmoins, il y a lieu de mentionner que des reports nets de l'année 2022 pour un montant de Fr. 8'038'300.00 s'y ajoutent.

Comme les annexes sont relativement bien documentées, la Commission financière s'est contentée de commentaires succincts. Elle préavise favorablement au Conseil général l'acceptation des nouveaux investissements 2022.

Chapitre 2 – Formation

5.2.1 – Achat matériel. Mobilier et informatique Pas de remarque. Fr. 52'700.00

Ce point est accepté à la majorité évidente.

5.2.2 Préau Ecoline à Domdidier complément Pas de remarque.

Fr. 20'000.00

Ce point est accepté à la majorité évidente.

5.2.3 Place de jeux Ecoline - Domdidier Pas de remarque.

Fr 80'000.00

Ce point est accepté à la majorité évidente.

5.2.4 Rénovation salles classe Domdidier et Léchelles Pas de remarque.

Ce point est accepté à la majorité évidente.

5.2.5 Matériel et sonorisation halle sports - Domdidier Pas de remarque.

Fr 64'000.00

Fr 57'500.00

Ce point est accepté à la majorité évidente.

Chapitre 6 – Transports et communications

5.2.6 Projet Valtraloc Domdidier

Fr. 95'000.00

M. Daniel Pugin, groupe UDC-UDF Indépendants :

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, chers collègues,

Le conseil communal souhaite demander des études d'aménagement routiers « Valtraloc » sur les routes communales du giratoire de la route de l'industrie jusqu'au giratoire du centre du village de Domdidier et sur la route des Genevreys également à Domdidier.

Les aménagements projetés prévoient selon les profils représentés dans la documentation des rétrécissements et obstacles sur les chaussées pour les 2 routes communales. Ces rétrécissements et obstacles sur la chaussée vont immanquablement provoquer des ralentissements et des arrêts de véhicules lors de croisements avec d'autres véhicules et surtout des véhicules agricoles ou bus TPF. Selon les largeurs actuelles de la route communale de la gare, ces rétrécissements seront de 1.0 à 2.0 m.

Ces ralentissements et arrêts de véhicules provoquent une pollution non négligeable avec des poussières de freins et une consommation de carburant supplémentaire due au freinage voire l'arrêt et à la réaccélération. Ces éléments sont contradictoires si on veut limiter la pollution et économiser l'énergie, ce qui nous est demandé actuellement.

A ne pas négliger non plus l'inconfort pour la conduite que créent ces rétrécissements et obstacles, j'ai là une pensée pour les personnes âgées qui sont particulièrement touchées par cet inconfort. Et qu'advient-il des vélos dont la place est encore plus fragilisée par ces aménagements ?

J'ai pu prendre des informations au Service de la mobilité de l'Etat de Fribourg et ces rétrécissements ou obstacles ne sont pas une exigence mais font juste partie d'une panoplie de mesures possibles dont certaines n'ont pas d'effets sur le rétrécissement de la chaussée et sont également favorables pour la sécurité des piétons.

J'ai aussi pu observer sur le réseau fribourgeois d'autres aménagements réalisés à l'intérieur de localités comme à Courtepin où un 30 km/h a été mis en place sans changement sur la configuration de la route donc sans aucun rétrécissement. Un autre réaménagement concerne également la route du Jura à Fribourg où la chaussée n'a également pas été rétrécie et où même la piste cyclable a pu être sortie de la partie réservée aux voitures et au bus pour en améliorer la fluidité et la sécurité. D'autres exemples sont présents sur le réseau routier fribourgeois et également chez nos voisins vaudois.

Que dire également de l'entretien par la voirie du fait de la présence d'obstacles qui ne font que compliquer leur travail notamment avec la neige qui reste comme on l'a vu vendredi matin toujours un élément à prendre en compte.

Et finalement que dire des coûts de tous ces nouveaux aménagements, ceux-ci sont assurément plus importants si on multiplie les rétrécissements et obstacles sur les routes.

Compte tenu des éléments relevés, notre groupe propose de refuser ce budget tel qu'il est présenté avec les aménagements projetés et nous demandons au conseil communal de rediriger ses études d'aménagement en priorisant la fluidité du trafic avec des coûts d'études revus à la baisse qui pourront être approuvés lors d'un prochain conseil général.

Les éléments relevés sont également à appliquer sur tout le réseau de la commune.

Merci pour votre attention.

- **M.** Sébastien Formica, Vice-Syndic indique que pour donner suite à une remarque faite au Conseil communal sur le manque de documentation, le Conseil communal a voulu documenter le plus possible. Le profil tel que présenté est un profil souhaité et ne sera en tout cas pas le profil définitif d'où la demande de l'étude. Il est également à noter que l'information selon laquelle, la procédure des 30 km serait facilité n'est pas correcte. La réalité est tout autre. Le SPC ou le SMo jugent la nécessité de cette mesure et si cela n'est pas nécessaire l'autorisation ne sera pas donnée. Une demande sera de tout façon faite sans aménagement de route pour avoir un préavis des services cantonaux pour ce cas concret.
- **M. Daniel Pugin**, groupe UDC-UDF Indépendants, indique que ce sont les profils indiqués dans la documentation et que ceux-ci ne sont pas adéquats et il propose de voter là-dessus aujourd'hui car il faut vraiment que l'étude soit redirigée.
- **M.** Sébastien Formica, Vice-Syndic confirme qu'il a un contact régulier avec les services cantonaux et est bien au courant de la situation, c'est la raison pour laquelle, le Bureau technique a fait cette demande de zone 30 Km sans aménagement afin de pouvoir se baser sur un cas concret et sur la réalité. Il redit que la page sur les profils de routes ne sont pas ceux pour lesquels le Conseil général vote ce soir. C'est un exemple, une illustration d'un profil de route souhaité mais en aucun cas celui qui sera réalisé au terme de cette étude. Cette étude nous donnera une idée, un budget et lors d'un prochain Conseil, vous voterez sur le budget de réalisation et sur un projet définitif. Il rappelle que la Route de Saint-Aubin est une route importante pour les habitants de Domdidier à la suite de la cantonalisation de la Route de l'Industrie, la Route de Saint-Aubin est devenue communale.
- **M. Ivan Thévoz**, groupe UDC-UDF Indépendants, demande au Conseil communal s'il n'est pas sur des plans de ne pas les mettre dans la documentation que l'on nous a fourni, cela ne fait pas sérieux et donne lieu à des incohérences. Il demande également de taper un peu sur la table avec le canton par rapport à des mesures pour les quelles nous ne sommes pas d'accord au niveau commun. Il demande un peu de volonté.
- **M. Sébastien Formica**, Vice-Syndic indique que cela a été un choix de documenter le plus possible, il prie de l'excuser pour ce sujet.
- **M. le Président** propose d'ajouter pour les prochaines séances d'ajouter sur les plans ou projets s'il s'agit d'une étude ou d'une réalisation pour que tout cela soit clair pour tout le monde.
- M. Claude Jabornigg, groupe Le Centre, donne lecture de sa proposition :

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Avec le développement du projet "AGRICO" à St-Aubin, une forte augmentation du trafic se fera ressentir sur Domdidier et c'est pourquoi le Conseil communal a dû négocier ardument avec le canton afin d'obtenir l'échange de propriété de la route de l'Industrie et la route de St-Aubin.

Avec le budget de Fr. 65'000.- demandé pour l'étude des aménagements routiers "Valtraloc" sur la route de St-Aubin, l'objectif sera de dissuader un maximum de conducteurs d'emprunter ce tracé et de favoriser la nouvelle route cantonale de l'Industrie en direction de la jonction autoroutière d'Avenches. Mais les conducteurs le feront-ils vraiment ?? Pas du tout sûr pour une partie de ce trafic arrivant / ou se rendant en direction de Dompierre /Payerne.

Comme plusieurs personnes d'entre nous ont pu le constater ces dernières années, les chemins de remaniements sont beaucoup trop souvent empruntés par du trafic de TRANSIT parasitaire, alors que ces chemins n'ont pas du tout été conçus pour une telle circulation. Ce phénomène s'est fortement accentué lors des récents travaux sur la route cantonale entre Domdidier et Dompierre. Le risque d'accrochages avec le trafic agricole, l'impossibilité de croiser sans rouler sur les "banquettes", les vitesses très souvent inadaptées sur ce genre de routes et je n'ose imaginer un accident avec des promeneurs ou des cyclistes.

Pour ces raisons, je propose au Conseil communal d'inclure dans cette étude, <u>la fermeture des chemins de remaniement</u> (avec des exceptions pour le trafic agricole et la mobilité douce) comme cela s'est déjà fait sur certains secteurs ou comme sur la plupart des chemins forestiers de notre commune.

Je vous remercie pour votre attention.

M. Sébastien Formica, Vice-Syndic répond que le Conseil communal est conscient de la situation et a mandaté le Bureau Technique pour dresser un inventaire de ces chemins AF dans certains secteurs, le secteur dont vous parlez est inclus dans cette étude afin d'avoir les outils nécessaires pour prendre des décisions dans le courant de l'année prochaine sur la gestion de nos chemins AF. Le projet n'est pas encore prêt, l'étude sera effectuée par le bureau technique.

Le point 5.2.6 est accepté à la majorité évidente

M. le Président indique que M. Serge Lambert, Conseiller général étant de retour dans l'assemblée le nombre des membres du Conseil général présents passe à 47. La majorité absolue reste à 24 voix.

5.2.7 Achat machines service voirie

Fr. 50'000.00

Pas de remarque

Ce point est accepté à la majorité évidente.

<u>Chapitre 7 – Protection – Aménagement de l'environnement</u>

5.2.8 Conduites EP (Parcours Vita-route d'Eissy) compl.

Fr. 52'000.00

Pas de remarque.

Ce point est accepté à la majorité évidente.

5.2.9 Dompierre : Route Russy à Vers le Ru M. Johann Pury se récuse pour ce point. Fr. 660'000.00

Pas de remarque.

Ce point est accepté à la majorité évidente.

5.2.10 Léchelles : route de Fribourg - Payerne

Fr. 540'000.00

M. Johann Pury se récuse pour ce point.

Pas de remarque.

Ce point est accepté à la majorité évidente.

5.2.11 Domdidier : route Distillerie – acqueduc voies CFF

Pas de remarque.

Fr. 165'000.00

Ce point est accepté à la majorité évidente.

5.2.12 Achat de bennes compacteuses

Fr. 205'000.00

M. Ludovic Corminboeuf, Président de la Commission financière indique que les bennes compacteuses qui vont être remplacées ont plus de dix ans. Elles engendrent des désagréments lors de leur utilisation, de même que lorsque les transporteurs viennent les récupérer pour les vider (Problèmes de fuite), d'où la nécessité de les remplacer.

Ce point est accepté à la majorité évidente.

Fr. 115'000.00

Ce point est accepté à la majorité évidente.

5.3 Vote final

M. Ludovic Corminboeuf, Président de la Commission financière indique que comme les annexes sont relativement bien documentées, la Commission financière n'a pas d'autres commentaires. Les investissements sont jugés nécessaires par la Commission financière afin d'assurer un maintien qualitatif des infrastructures de la Commune de Belmont-Broye et préavise favorablement au Conseil général l'acceptation des nouveaux investissements 2023.

Les budgets de fonctionnement et des investissements 2023 sont acceptés par 38 voix pour, 8 voix contre et 1 abstention.

6. Divers

- **M. le Président** aborde le point 6 de l'ordre du jour, à savoir les divers et donne la parole à M. Thierry Piccand, nouvel Administrateur communal.
- **M.** Thierry Piccand, remercie les autorités communales de leur confiance et espère donner satisfaction et pérenniser le travail effectué par M. Eric Ballaman.
- **M. le Président** informe avoir reçu une question de **M. Ivan Thévoz** à qui il donne la parole : Année après année nous votons des crédits d'investissements pour les réfections de routes dans la commune de Belmont Broye. Nous avons ainsi une vue d'ensemble à court terme sur les principales routes à rénover.

Les routes communales se doivent d'être fluides et de qualité!

De nombreux citoyens nous interpellent concernant diverses routes qui sont en mauvaises états et nous demandent si la commune interviendra dans les temps futurs.

En tant que législateur, nous demandons que le conseil communal nous fournisse un rapport sur la totalité des routes communales

Nous demandons que TOUTES les routes soient analysées pour voir ce qui est urgent ou non de rénover.

Une vue d'ensemble des routes communales est indispensable pour de futurs investissements, mais également pour observer où de petits travaux peuvent être réaliser par le service de voirie.

- **M.** Albert Pauchard, Syndic, indique que le Conseil communal a pris note de la question et y répondra par écrit.
- M. le Président indique avoir reçu une deuxième question de M. Médard Borgognon à qui il donne la parole :

Monsieur le Syndic,

Mesdames, Messieurs les conseillers,

Je me permets de vous demander pour quelles raisons les particuliers sont dans l'obligation de poser un bac de rétention lors de transformation ou construction alors qu'il semblerait que la commune n'a pas les mêmes obligations.

En effet, la nouvelle école de Dompierre ne semble pas avoir construit un tel bac de rétention et que les eaux claires vont directement dans le ruisseau.

Pourquoi?

- **M. Albert Pauchard, Syndic**, indique que le Conseil communal a pris note de la question et y répondra par écrit.
- **M. Eric Pauchard**, groupe PLR, a une question par rapport aux études sur les routes annexes. Serait-il possible d'avoir plus d'informations à ce sujet ? Qu'est-ce que le Conseil communal entend par « routes annexes » ? Ceci afin de pouvoir renseigner au mieux les citoyens en cas de questions.

M. Sébastien Formica, Vice-Syndic rappelle que le réseau communal à Belmont-Broye est au total de 49 km de routes sur la Commune de Belmont-Broye. Dans un premier temps, il s'agit des routes qui relient nos villages. Des informations plus précises seront transmises dans le courant de l'année prochaine.

Mme Désirée Thalmann, groupe La Gauche Plurielle, rappelle que la Commission de l'énergie organise une soirée d'informations sur le Bio gaz et une invitation a été envoyée à tous les exploitants de la Commune mais également aux communes aux alentours.

M. le Président donnent les dates des différentes séances en 2023 :

22.05.2023 séance des comptes à Domdidier

19.06.2023 à Dompierre

18.09.2023 à Léchelles

11.12.2023 à Domdidier séance des budgets

M. le Président termine cette séance en remerciant encore les membres du conseil communal et du conseil général pour leur engagement envers la commune et ces citoyens. Enfin, il rappelle qu'une verrée est offerte afin de partager un moment de convivialité. Il souhaite une bonne fin de soirée et invite les personnes présentes à rester.

M. le Président lève la séance à 21h16.

Au nom du Conseil général

Laurence Esseiva

Secrétaire

Dany Chardonnens

Dany Chardonnen

Président